

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 1er février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 1er février 2021 à 18 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Sylvain Lavoie

Est absent le conseiller : Lévis Duchesne

sous la présidence de André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 009.02.2021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 12 janvier au 1er février 2021
 - 4.1.2 Adoption du Règlement no 1000-21 concernant la sécurité, la paix et l'ordre
 - 4.1.3 Adoption du Règlement no 1001-21 concernant les nuisances
 - 4.1.4 Adoption du Règlement no 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement
 - 4.1.5 Adoption du Règlement no 1003-21 concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la Municipalité
 - 4.1.6 Adoption du Règlement no 1004-21 concernant les animaux
 - 4.1.7 Adoption du Règlement no 1005-21 sur les systèmes d'alarme
 - 4.1.8 Adoption du Règlement no 273-2020 concernant un Programme d'aide à la relocalisation des entreprises
 - 4.1.9 Proclamation des journées de la persévérance scolaire

- 4.1.10 Octroi d'un contrat à l'agence numérique Eckinox - Déploiement de la stratégie numérique pour la vente des terrains résidentiels domaine du Plateau
- 4.1.11 Prolongation de délai sur les échéances des taxes foncières 2021 en raison de la situation de la COVID-19
- 4.1.12 Résolution d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »
- 4.1.13 Engagement de journaliers opérateurs
- 4.1.14 Adoption de la Politique de gestion du personnel cadre

4.2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Octroi d'un contrat à Norda Stelo – Services professionnels pour la réalisation d'une étude préliminaire sur la déphosphatation des eaux usées de la station d'épuration du secteur Métabetchouan
- 4.2.2 Modification du prix de vente des terrains résidentiels de la rue des Prés
- 4.2.3 Octroi d'un contrat à Excavation Grandmont inc. suite à un appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres - Travaux de revitalisation de la rue Saint-Antoine - Appropriation au Règlement d'emprunt no 145-2013

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Popote roulante des cinq cantons - Contribution annuelle avril 2021 à mars 2022
- 4.3.2 Autorisation de signataires – Convention de services à intervenir avec les Chevaliers de Colomb, conseil Jean Dequen # 3066 - Bâtiment situé au 78, rue Saint-André
- 4.3.3 Octroi d'un contrat à Pôle Architecture pour la surveillance de chantier dans le cadre du projet de rénovation et transformation de la piscine municipale
- 4.3.4 Octroi d'un contrat à MRA Saguenay pour la surveillance de chantier dans le cadre du projet de rénovation et transformation de la piscine municipale
- 4.3.5 Autorisation d'un signataire - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III - Volet 3: Entretien de la route verte et de ses embranchements
- 4.3.6 Appui Digicom Sans-fil inc. dans sa demande pour la création d'un réseau internet sans-fil amélioré dans la région du Lac-Saint-Jean

4.4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

- 6.1 Autorisation de travaux Association du 8e chemin en vertu du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 010.02.2021 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucun commentaire.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 011.02.2021 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 12 JANVIER AU 1ER FÉVRIER 2021

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 12 janvier au 1er février 2021 laquelle totalise la somme de 304 320,09 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 012.02.2021 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1000-21 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'adopter le Règlement n° 1000-21 concernant la sécurité, la paix et l'ordre. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 013.02.2021 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1001-21 CONCERNANT LES NUISANCES

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'adopter le Règlement n° 1001-21 concernant les nuisances. Ce Règlement fait partie

intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 **014.02.2021** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1002-21 CONCERNANT LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'adopter le Règlement n° 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 **015.02.2021** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1003-21 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET LA SOLLICITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'adopter le Règlement n° 1003-21 concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la Municipalité. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 **016.02.2021** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1004-21 CONCERNANT LES ANIMAUX**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'adopter le Règlement n° 1004-21 concernant les animaux. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 **017.02.2021** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1005-21 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'adopter le Règlement n° 1005-21 sur les systèmes d'alarme. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 **018.02.2021** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 273-2020 CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES**

Considérant les pouvoirs conférés par le 3^e alinéa de l'article 90 et le 3^e alinéa de l'article 92 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix désire adopter un Programme d'aide sous forme de crédit de taxes à la relocalisation d'entreprises commerciales ou industrielles qui sont déjà présentes sur son territoire.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'adopter le Règlement n° 273-2020 concernant un Programme d'aide à la relocalisation des entreprises. Ce Programme fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 **019.02.2021 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉ-
RANCE SCOLAIRE**

Considérant que les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

Considérant que les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10,4 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2017-2018 (14% pour les garçons et 7,3% pour les filles);

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang); Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

Considérant que plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que le CRÉPAS organise, du 15 au 19 février 2021, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 14e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean sous le thème Nos gestes, un plus pour leur réussite, dans l'esprit de prendre « Un moment. Pour eux. », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des

partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire.

Adoptée à l'unanimité

4.1.10 **020.02.2021** **OCTROI D'UN CONTRAT À L'AGENCE NUMÉRIQUE ECKINOX - DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE POUR LA VENTE DES TERRAINS RÉSIDENTIELS DOMAINE DU PLATEAU**

Considérant le dépôt de la stratégie numérique pour la vente des terrains résidentiels du domaine du Plateau réalisée par l'agence numérique Eckinox;

Considérant l'offre de services de l'agence au montant de 11 500 \$ plus les taxes applicables pour le déploiement de la stratégie numérique comprenant les offensives Google ads, Facebook et instagramm, la confection d'un vidéo promotionnel et les frais de publicité.

Considérant la recommandation du comité administration et développement à l'effet d'accorder le contrat.

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à l'agence numérique Eckinox le contrat de déploiement de la stratégie numérique pour la vente des terrains résidentiels comprenant les offensives Google ads, Facebook et instagramm, la confection d'un vidéo promotionnel et les frais de publicité. Ce contrat est pour une durée de 6 mois pour la somme de 11 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 26 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

4.1.11 **021.02.2021** **PROLONGATION DE DÉLAI SUR LES ÉCHÉANCES DES TAXES FONCIÈRES 2021 EN RAISON DE LA SITUATION DE LA COVID-19**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

Qu'en raison de la situation de la COVID-19, le conseil municipal prolonge les délais de paiement des échéances des taxes foncières de l'année 2021. Les contribuables bénéficieront d'une période de 30 jours de grâce pour chacun des versements.

- Pour l'échéance du 9 mars 2021 aucun intérêt ne sera facturé avant le 9 avril 2021
- Pour l'échéance du 9 juin 2021 aucun intérêt ne sera facturé avant le 9 juillet 2021
- Pour l'échéance du 9 septembre 2021 aucun intérêt ne sera facturé avant le 9 octobre 2021

Adoptée à l'unanimité

4.1.12 **022.02.2021** **RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE »**

Considérant que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

Considérant que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

Considérant que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

Considérant que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

Considérant qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

Considérant que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et les élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons :

« La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie. »

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix transmette une copie de cette résolution à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

Considérant les besoins communautaires qui seront davantage précisés d'ici quelques mois.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'autoriser M. M. André Fortin, maire et M. M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une convention de services pour une durée de douze mois à intervenir avec les Chevaliers de Colomb conseil Jean Dequen # 3066 pour le bâtiment situé au 78, rue Saint-André. Cette convention de services fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **030.02.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À PÔLE ARCHITECTURE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Considérant que la Ville est en processus d'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à un entrepreneur général en formule clé en main pour la réalisation des travaux de rénovation et de transformation de la piscine municipale ;

Considérant que la Ville doit s'adjoindre d'une équipe de professionnels en ingénierie et en architecture pour la surveillance de chantier ;

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie

D'accorder à Pôle Architecture un contrat au montant de 11 236 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation du mandat d'accompagnement de la Ville, à titre de surveillants de chantiers en architecture, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 25 janvier 2021.

Le contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de l'octroi d'un contrat dans le cadre de l'appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 **031.02.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À MRA SAGUENAY POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Considérant que la Ville est en processus d'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à un entrepreneur général en formule clé en main pour la réalisation des travaux de rénovation et de transformation de la piscine municipale ;

Considérant que la Ville doit s'adjoindre d'une équipe de professionnels en ingénierie et en architecture pour la surveillance de chantier.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais

D'accorder à MRA Saguenay le contrat de services professionnels en ingénierie au montant de 11 650 \$ plus les taxes applicables et les dépenses admissibles pour la réalisation du mandat d'accompagnement de la Ville, à titre de surveillant de chantier en ingénierie et en architecture.

Le contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de l'octroi d'un contrat dans le cadre de l'appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 **032.02.2021 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF**

VÉLOCE III - VOLET 3: ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M^{me} Karine Gagné Plourde, coordonnatrice aux loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une demande d'aide financière au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III - Volet 3: Entretien de la route verte et de ses embranchements.

D'approuver le rapport financier 2020 de la route verte dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III pour un total de dépenses de 10 745,91 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.3.6 033.02.2021 APPUI DIGICOM SANS-FIL INC. DANS SA DEMANDE POUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU INTERNET SANS-FIL AMÉLIORÉ DANS LA RÉGION DU LAC-SAINT-JEAN

Considérant que Digicom Sans-fil inc. demande une subvention au fonds pour la large bande universelle du ministère de l'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE) afin d'offrir un service internet sans-fil amélioré aux régions mal desservies de notre collectivité;

Considérant que comme l'ont reconnu les gouvernements ISDE, MEI et l'institution CRTC, les connexions à large bande de haute qualité sont essentielles à l'avenir de nos collectivités éloignées et rurales. Nous méritons d'avoir un service internet qui correspond aux services offerts dans d'autres régions du Canada.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix appuie entièrement Digicom Sans-fil inc. dans sa demande de subvention et encourageons le fond à large bande à fournir à Digicom Sans-fil inc. des fonds pour mettre à niveau l'Internet à large bande à des régions mal desservies au Lac-Saint-Jean et sur le territoire de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Rencontre avec la Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est pour l'aide financière accordée aux entreprises en difficulté suite à la situation de la COVID-19
- Comité administration et développement
- Comité Festi-Vélo
- Rencontres de citoyens
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Comité ressources humaines
- Rencontres MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre Destination Lac-Saint-Jean
- Comité de pilotage entente de fourniture de services en gestion avec la Municipalité de Saint-Bruno
- Rencontre M. Éric Girard, député
- Rencontre M. Alexis Brunelle-Duceppe, député
- Rencontre sur la conservation des milieux humides

4.4.1 034.02.2021 REPRÉSENTATIONS, DONS ET SUBVENTIONS

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et

subventions annuelles suivantes :

Demandeur	Demande	Montant accordé
Village famille sur glace	Aide financière annuelle au fonctionnement	1 550 \$
Double défi des deux Mario 13 ^e édition au profit des jeunes atteints de cancer en leur proposant des aventures en plein air	Aide financière annuelle au fonctionnement	100 \$
Fondation des maladies du cœur + AVC	Aide financière	250 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance. _____

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 **035.02.2021 AUTORISATION DE TRAVAUX ASSOCIATION DU 8E CHEMIN EN VERTU DU PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS**

Considérant l'article VIII intitulé « travaux majeurs » du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés;

Considérant que cet article prévoit que suite à la production du rapport détaillé des revenus et dépenses d'entretien du chemin privé, si le montant maximal de la compensation financière à laquelle une association a droit n'est pas utilisé, la différence sera déposée dans un fonds administré par la Ville pour une durée maximale de cinq (5) ans afin de permettre la réalisation de travaux majeurs;

Considérant que l'Association des propriétaires de chalets du 8^e chemin, dans une correspondance du 01 février 2021 désire se prévaloir de ce fonds afin de réaliser des travaux d'éclairage dans l'emprise du chemin existant au montant de 2 726,47 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant que l'Association dispose d'une somme de 1 808 \$ dans ce fonds.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accepter les travaux soumis par l'Association des propriétaires de chalets du 8^e chemin et le versement d'une somme de 1 808 \$, le tout conditionnel aux résultats des rapports détaillés des revenus et dépenses à être produits annuellement.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Question et commentaire sur le sujet suivant :

- Réparation de fissures au 2^e rang

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier